



Conséquences d'une révocation dans la fonction publique ?

Par **zara88**, le **05/02/2014** à **17:54**

Bonjour,

J'ai été révoquée de la fonction publique hospitalière il y a maintenant 2 ans. Je souhaiterais savoir les conséquences de cette révocation dans la fonction publique. Est ce que je peux prétendre être embauchée dans la fonction publique territoriale? ou dans une autre ? Est ce que la révocation de la fonction publique hospitalière bloque l'accès au autre fonction publique ?

Merci d'avance pour vos réponses qui me seraient d'un grand secours.